

Education, formation
le 9 juin 2004

Fiches descriptives d'enquêtes

Pour avis d'opportunité

Page

Enquête CVTS-3 volet français (Enquête européenne sur la formation Professionnelle Continue dans les entreprises).	2
Enquêtes Insertion dans la vie active des lycéens et Insertion professionnelle des apprentis	4
Enquête dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et socio-éducatifs.....	6
Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur.....	8
Enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés du second degré et de préparation post-baccalauréat	10

Enquête CVTS-3 volet français (Enquête européenne sur la formation Professionnelle Continue dans les entreprises)

1. Service producteur

*Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)
10, place de la joliette – B.P. 21321
13 567 MARSÉILLE Cedex 02*

Responsables : Michel THERY, Renaud DESCAMPS

2. Intitulé de l'enquête

" Volet français de l'enquête européenne sur la Formation Professionnelle Continue dans les entreprises –CVTS3-" (Continuing Vocational Training Survey 3)

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête CVTS porte sur la formation continue et plus généralement sur les politiques de développement des compétences mise en oeuvre par les entreprises. Elle sera réalisée en 2006 et portera sur l'exercice 2005. Il s'agira de la troisième enquête coordonnée par EUROSTAT, les deux premières ayant été réalisées en 1994 et 2000.

Elle rentre dans le cadre du système d'information statistique intégré (SEISI) qu'EUROSTAT envisage de créer pour pouvoir mesurer la formation tout au long de la vie.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La présente enquête fait l'objet d'une proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil présentée par la Commission. Elle a vocation à être reconduite tous les 5 ans.

Outre EUROSTAT, les utilisateurs potentiels des résultats sont nombreux. Ce sont les partenaires institutionnels des entreprises en lien avec la formation professionnelle continue (Ministère du Travail, DGEFP, DARES, CEREQ et leurs services déconcentrés), les partenaires sociaux, les organisations professionnelles de branche, les universités et les chercheurs.

5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire européen de CVTS3 devrait s'appuyer largement sur le questionnaire CVTS2 de 1999. Cependant, un groupe de travail d'Eurostat sera peut-être amené à effectuer quelques modifications au cours de l'année 2005. La structure actuelle comprend :

- Données structurelles sur l'entreprise*
- Politique de formation de l'entreprise*
- Cours et stage de formation professionnelle continue*
- Autres formes de formation professionnelle continue*
- Raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue*

La partie française du questionnaire contribuera aux actions d'évaluation de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 et de la loi du 7 avril 2004 relatifs à la formation tout au long de la vie.

D'autre part, une innovation méthodologique sera introduite pour cette enquête. Il est prévu en effet de la connecter à l'enquête sur la formation continue qui porte sur les individus (AES-2006). Plus précisément, les entreprises employant des individus enquêtés dans l'enquête AES seront enquêtées dans CVTS3. Ce dispositif permettra d'enrichir la compréhension du comportement

des salariés en matière de formation continue en intégrant également des éléments sur les contextes productifs et sur les politiques mises en œuvre par leurs employeurs.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête est la seule source qui fournisse des données statistiques comparables au niveau international et des indicateurs relatifs à la formation professionnelle continue dans les entreprises des États membres. Son champ couvre l'ensemble des actions de formation des entreprises et dépasse à ce titre celui de la déclaration fiscale 24-83 : concernant les stages et dépenses de formation, elle réintègre les formations à l'hygiène et sécurité pour permettre les comparaisons internationales ; elle prend en compte les autres modalités de formation continue (formation en situation de travail, rotation sur postes, ...) ; elle met en rapport la formation avec la politique de l'entreprise en matière de gestion des compétences.

L'enquête CVTS3 est le pendant, du point de vue de l'entreprise, de l'enquête AES (FC2006) au niveau des individus.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ de l'enquête concerne les entreprises de 10 salariés et plus. Il couvre 53 secteurs issus de la NAF 60, puisqu'un certain nombre de secteurs en sont exclus (agriculture, éducation, santé, action sociale et administration publique). La stratification par taille d'entreprises repose sur une classification en 6 postes : 10 à 19 salariés, 20 à 49 salariés, 50 à 249 salariés, 250 à 499 salariés, 500 à 999 salariés, 1000 salariés et plus. Conformément au projet de règlement européen, la taille de l'échantillon initial ne saurait être inférieure à celui de CVTS2 soit 8100 entreprises, ce qui représente environ 5000 entreprises répondantes

L'objectif est de coupler l'enquête CVTS3 avec l'enquête complémentaire à l'enquête emploi sur la formation continue (FC2006 ou AES2006) qui sera conduite en 2006. L'échantillon de CVTS 3 sera en conséquence alimenté par les numéros SIRET des entreprises dans lesquelles travaillent les individus enquêtés dans FC2006. La base de sondage sera complétée par un tirage aléatoire au sein du fichier SIRENE de l'INSEE. . Cet échantillon sera stratifié selon la taille (6 classes) et le secteur (NACE 30).

8. Période de collecte et service réalisant la collecte

La collecte est programmée au printemps 2006. Elle sera effectuée par un institut de sondage sélectionné par un appel d'offres courant 2005. La remise des données à Eurostat est fixée au mois de juin 2007

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Après réception d'une lettre avis, la personne compétente dans l'entreprise (chef d'entreprise, DRH, Responsable de la formation, ...) sera contactée par téléphone. L'entretien devrait durer une vingtaine de minutes en moyenne.

10. Comité de concertation :

A l'échelon européen, un Groupe d'Experts composé de représentants des Etats-membres participant à l'enquête et coordonné par EUROSTAT conduit le projet dans sa phase d'élaboration. La représentation française à ce Groupe est assurée officiellement par la DARES. A l'échelon français, un groupe sera constitué avec la participation de l'INSEE, la DARES, le CEREQ, et des représentants des partenaires sociaux.

11. Diffusion des résultats

Le calendrier actuel d'EUROSTAT prévoit la production des premiers résultats pour la fin 2007

Enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens et apprentis

1. Service producteur

SDES (Sous-direction des Etudes statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

2. Intitulé des enquêtes

Il y a 2 questionnaires pratiquement identiques mais adaptés aux deux populations:

- Enquête 74 : Insertion dans la vie active des lycéens
- Enquête 75 : Insertion professionnelle des apprentis

3. Objectifs généraux de l'enquête

Rendre compte du devenir des lycéens et des apprentis sept mois après leur sortie du système éducatif. Analyser leur situation professionnelle, la qualité des emplois qu'ils occupent en fonction des diplômes obtenus et des spécialités de formation suivies. Fournir des informations au rectorat comme aux régions et aux partenaires sociaux pour négocier le schéma régional des formations. Permettre aux élèves et à leurs parents de disposer, pour leurs choix d'orientation, des informations nécessaires sur les débouchés.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Parmi les objectifs fixés par la loi au système éducatif figure une bonne insertion professionnelle des élèves. Les responsables du système éducatif doivent donc se doter d'indicateurs en la matière pour éclairer leur décisions. Les parents d'élèves sont bien sûr également demandeurs de ce type d'information.

5. Principaux thèmes abordés

La dernière classe fréquentée (niveau et spécialité de formation suivie), les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves (sexe, âge), leur situation au 1^{er} février de l'année qui suit leur abandon présumé du système éducatif et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, le statut de cet emploi, son intitulé, la fonction principale exercée, la catégorie socioprofessionnelle dont il relève, la durée du travail et le salaire correspondant, la taille et le secteur d'activité de l'entreprise (en 16 postes), les démarches qui ont permis d'obtenir cet emploi et l'opinion que l'élève ou l'apprenti a de la formation qu'il a suivie, y compris des stages en entreprises.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Ces enquêtes sont les seules sources d'information permettant aux différents décideurs, académiques et régionaux, en matière d'orientation et de formation professionnelle des jeunes, de connaître très rapidement les difficultés plus ou moins grandes d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes ayant suivi telle formation (définie par son niveau comme par sa spécialité professionnelle). Les enquêtes générations du CEREQ qui interviennent trois ans, cinq et sept ans après la sortie du système éducatif, si elles montrent bien que l'insertion professionnelle est un processus dans la durée, confirment les résultats relatifs des enquêtes IVA/IPA, mais ne peuvent ni fournir une information au niveau fin exigé par les décideurs, ni dans les temps impartis pour réorienter une carte scolaire.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'enquête 74, comme l'enquête 75, est adressée à tous les présumés sortants du système éducatif, soit parce que lycéens (non bacheliers de l'enseignement général) ils ne sont plus

inscrits l'année suivante dans un lycée de l'académie, soit parce que, suivant les informations dont dispose le CFA qu'ils ont quitté, ils ne poursuivent pas leurs études.

Le nombre de lycéens concernés est d'environ 400 000 mais depuis 2003 chaque année seule la moitié des spécialités de formation est interrogée, les autres l'étant l'année suivante. Le nombre d'apprentis s'insérant dans la vie active est, lui, d'environ 100 000.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

La date précise d'observation de l'insertion dans la vie active est fixée chaque année au premier février de l'année scolaire qui suit le départ (soit sept mois après). La collecte et la saisie sous Internet des questionnaires anonymisés est effectuée dans le cas de l'enquête IVA (enquête 74) par les établissements dont relevaient les sortants, la relance postale étant en revanche entièrement assurée par les services statistiques académiques. Dans le cas de l'enquête IPA (enquête 75) ce sont les services statistiques qui assurent la saisie des questionnaires collectés par les CFA.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps nécessaire pour remplir le questionnaire varie de 5 à 20 minutes. Toutefois une question ouverte laissée à l'expression du jeune sur sa formation peut le conduire à y consacrer un peu plus de temps.

10. Comité de concertation

Cette enquête a fait l'objet d'une refonte totale du questionnaire et de l'organisation de sa gestion en 2002-2003. Pour conduire ce projet un comité de pilotage avait été reconstitué, auquel ont participé très activement des représentants d'associations de parents d'élèves, des proviseurs de lycées professionnels et des directeurs de CFA.

11. Diffusion des résultats

Dans les collections *Notes d'information*, dans les publications annuelles *Repères et références statistiques (RERS)* et *Géographie de l'école*, et dans plusieurs publications académiques.

Enquête sur les effectifs dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs, et socio-éducatifs publics et privés

1. Service producteur

SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

2. Intitulé des enquêtes

Enquête n° 32 dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et socio-éducatifs

3. Objectifs généraux de l'enquête

Décrire la scolarisation des enfants malades et handicapés.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête répond au besoin de couverture exhaustive du système éducatif par le service statistique du ministère de l'éducation nationale, dont c'est une mission. Il peut ainsi produire des statistiques et des indicateurs sur l'ensemble du système éducatif, qui viennent alimenter le débat sur l'école et éclairer les décideurs.

5. Principaux thèmes abordés

Nombre d'enfants accueillis selon la déficience principale
 Nombre d'enfants scolarisés par l'établissement toute l'année

- Par sexe et âge
- Par niveau d'études
- Selon l'établissement fréquenté l'année précédente.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête s'adresse à des établissements, qui, bien qu'étant en dehors du système éducatif « classique », organisent la scolarisation d'environ 80 000 enfants. Elles permettent d'évaluer l'effort éducatif en faveur des enfants malades ou handicapés lorsque ceux-ci ne sont pas intégrés dans le système scolaire.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Établissements hospitaliers, médico-éducatifs ou socio-éducatifs accueillant des enfants scolarisables, privés ou publics, dans la France entière (France métropolitaine, DOM, TOM).
 Le nombre d'établissements est d'environ 2 500. L'enquête est théoriquement exhaustive.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

La date d'observation est fixée en janvier et la collecte se fait entre février et avril.
 Les questionnaires papier sont envoyés à la SDES après centralisation dans les inspections académiques.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

La préparation de la réponse nécessite d'une à quelques heures selon la taille et la nature de l'établissement.

10. Comité de concertation

Aucun comité ne s'est réuni dans la période récente.

11. Diffusion des résultats

Dans les collections *Notes d'information*, *Tableaux statistiques*, dans la publication annuelle *Repères et références statistiques (RERS)* et dans la *Base centrale de pilotage (BCP)* de l'Infocentre du ministère.

Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur

1. Service producteur

SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en collaboration avec le ministère de la culture sur le domaine artistique et culturel.

2. Intitulé des enquêtes

Il y a 3 questionnaires, adaptés à différents types d'établissements :

- Enquête 27 : écoles d'ingénieurs
- Enquête 48 : établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel
- Enquête 26 : autres établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités

3. Objectifs généraux de l'enquête

Recenser les étudiants inscrits, les flux d'entrants et les diplômes délivrés, ventilés suivant divers critères, pour tous les établissements d'enseignement supérieur non intégrés dans le système SISE (qui consiste à centraliser des fichiers d'étudiants et de diplômés), hors formation de la santé et du travail social (recensées par la DREES).

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le service statistique du ministère de l'éducation nationale a pour mission de couvrir l'ensemble du système éducatif pour alimenter le débat sur l'école et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

5. Principaux thèmes abordés

L'information est demandée sous forme de tableaux adaptés aux types d'établissements qui ont à les renseigner.

Les effectifs d'**inscrits** (hors formation continue et apprentissage) sont ventilés

- année d'étude, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers)
- année d'étude et mode d'accès (nouveaux inscrits, passés d'une année à l'autre, redoublants)
- âge et formation
- *catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, formation et nationalité regroupée (français/étrangers) **
- *langues étudiées par les élèves **
- *nationalité des élèves **

Les **nouveaux inscrits** sont ventilés par :

- origine scolaire (bac, CPGE, DUT, licence,...°) et formation
- série de baccalauréat (avec une distinction des bacheliers de l'année)

Les **diplômes délivrés** sont distingués par type de diplômes, sexe et nationalité regroupée (français/étrangers)

Les tableaux marqués d'une astérisque () ne sont pas demandés tous les ans.*

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Ces enquêtes ne s'adressent en fait qu'aux établissements qui ne sont pas encore entrés dans le système SISE. Une politique active d'intégration (par volontariat) dans ce système est menée. En attendant, ces enquêtes sont un complément indispensable à SISE.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Établissements d'enseignement supérieur non intégrés dans SISE, hors formations de la santé et du travail social (traitées par la DREES).

- Enquête 27 (écoles d'ingénieurs) : enquête exhaustive sur la France métropolitaine, auprès d'environ 130 établissements à la rentrée 2004, quel que soit le ministère de tutelle. Environ 50 de ces établissements sont interrogés à nouveau en mars sur les formations d'ingénieur en partenariat (débouchant sur le titre d' « ingénieur des techniques de l'industrie »).
- Enquête 48 (enseignement artistique et culturel) : enquête exhaustive sur la France métropolitaine et les DOM, auprès d'environ 250 établissements, sous tutelle du ministère de la Culture ou du ministère de l'Éducation nationale.
- Enquête 26 (autres) : enquête exhaustive sur la France métropolitaine et les DOM, auprès d'environ 500 établissements : écoles normales supérieures, écoles d'architecture, écoles administratives et juridiques, écoles de commerce et de gestion,

Il est à noter que lorsque les établissements ont des composantes géographiques distinctes il leur est demandé de remplir un questionnaire par composante, afin de rendre possibles des totalisations géographiques.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Les dates d'observation sont actuellement les suivantes : enquête 26 : octobre ; enquête 27 : octobre pour les formations classiques d'ingénieur et mars pour les formations d'ingénieur en partenariat; enquête 48 : janvier.

Pour les enquêtes 26 et 27 les services statistiques académiques reçoivent et contrôlent les questionnaires puis les transmettent à la SDES pour saisie et exploitation.

Pour l'enquête 48 la majorité des établissements saisissent eux-mêmes le questionnaire sous Internet (site géré par la SDES), les questionnaires « papier » sont adressés au ministère de la Culture qui en fait la saisie sous Internet.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

La préparation de la réponse nécessite d'une à trois journées selon la taille et la nature de l'établissement.

10. Comité de concertation

Aucun comité ne s'est réuni dans la période récente. Par contre des groupes de travail sont constitués pour préparer l'évolution de ces enquêtes vers une transmission de fichiers individuels.

11. Diffusion des résultats

Dans les collections *Notes d'information*, *Tableaux statistiques*, dans la publication annuelle *Repères et références statistiques (RERS)* et dans la *Base centrale de pilotage (BCP)* de l'Infocentre du ministère.

Enquêtes sur les effectifs d'élèves dans les établissements privés du second degré et de préparation post-baccalauréat

1. Service producteur

SDES (Sous-direction des Études statistiques) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

2. Intitulé des enquêtes

Il y a 3 questionnaires, adaptés à différents types de classes :

- Enquête 16 : les effectifs d'élèves dans les établissements privés du second degré
- Enquête 17 : les effectifs d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements publics et privés
- Enquête 18 : Les effectifs d'élèves dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics et privés relevant

3. Objectifs généraux de l'enquête

Compléter le panorama détaillé du système scolaire pour la partie qui n'est pas couverte par un système d'information de type administratif. Cela nécessite des informations sur les formations suivies et les caractéristiques des élèves.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le service statistique du ministère de l'éducation nationale a pour mission de couvrir l'ensemble du système éducatif, et doit pour cela pouvoir interroger des établissements privés, lorsqu'ils n'ont pas adhéré au système SCOLARITE. Il peut ainsi répondre aux demandes de statistiques et d'indicateurs sur le système éducatif, qui sont nécessaires pour alimenter le débat sur l'école et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics.

5. Principaux thèmes abordés

Les structures pédagogiques (types et nombre de classe) et les caractéristiques des élèves (sexe, âge, nationalité, origine scolaire ou géographique, catégorie socioprofessionnelle, ..), les formations qu'ils suivent (y compris les options), les modes d'hébergement (externes, demi-pensionnaires, ..).

L'information est demandée sous forme de tableaux adaptés à chaque type de classe (par exemple 7 tableaux sur les classes de seconde, 10 sur les CPGE). Ces tableaux n'opèrent bien sûr pas tous les croisements de critères possibles, c'est pourquoi les établissements sont incités à adhérer au système administratif SCOLARITE et lui envoyer leurs fichiers d'élèves.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Ces enquêtes ne s'adressent en fait qu'aux établissements privés qui ne sont pas encore entrés dans le système SCOLARITE. Il s'agit d'établissements hors contrat, généralement de taille modeste, auxquels on proposera une façon simplifiée de rentrer dans SCOLARITE. En attendant, ces enquêtes sont un complément indispensable à l'exploitation des systèmes d'information administratifs.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), **champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Établissements privés d'enseignement secondaires ou post-bac, n'ayant pas encore adhéré au système SCOLARITE, dans la France entière (France métropolitaine, DOM, TOM).

L'enquête 16 (second degré) n'est adressé actuellement qu'aux établissements sous tutelle de l'Éducation nationale mais les deux autres concernent les établissements sous tutelle de tous les ministères sauf l'Agriculture.

Le nombre d'établissements est actuellement d'environ 600. L'enquête est exhaustive.

8. Période de collecte (même approximative) **et service réalisant la collecte**

La date précise d'observation des effectifs est fixée chaque année fin septembre et la collecte s'effectue en octobre.

La collecte et la saisie sont effectuées par les services statistiques académiques sur un site central géré par la SDES.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

La préparation de la réponse nécessite d'une à cinq journées selon la taille et la nature de l'établissement.

10. Comité de concertation

Aucun comité ne s'est réuni dans la période récente. Un tel comité ou un groupe de travail sera constitué pour l'évolution de cette enquête vers une transmission de fichiers individuels.

11. Diffusion des résultats

Dans les collections *Notes d'information*, *Tableaux statistiques*, dans la publication annuelle *Repères et références statistiques (RERS)* et dans la *Base centrale de pilotage (BCP)* de l'InfoCentre du ministère.